

**Conseil de quartier Muette Nord**

**12 décembre 2013**

**Lycée Saint Louis de Gonzague**

Le douze décembre deux mille treize, à dix huit heures, les membres du Conseil de quartier Muette Nord se sont réunis au Lycée Saint Louis de Gonzague.

Etaients présents :

Mme Ijab KHOURY, Adjointe au Maire chargée des conseils de quartier Muette Nord et Muette Sud

Mme Véronique BALDINI, Adjointe au Maire chargé de l'environnement, du développement durable, de la propreté, des espaces verts et de la voirie.

M. Fabien SANQUER, Directeur du Cabinet du Maire du 16<sup>e</sup>

Mme Patricia RIVAYRAND, Directrice Générale des Services de la Mairie du 16<sup>ème</sup>

Mme Isabelle AUBE, Conseiller de quartier

Mme Roselyne BARON, Conseiller de quartier

Mme Olivia BERNANOSE, Conseiller de quartier

M. Jacques LANGLAMET, Conseiller de quartier

M. Pierre MAURIN, Conseiller de quartier

Mme Martine VIVIER, Conseiller de quartier

### 1- Approbation du compte rendu de la séance du 20 juin 2013.

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

### 2- Occupation de l'arrêt de bus n° 63 « Mairie du 16 ».

Mme KHOURY explique que cet espace est occupé par un marchand de légumes qui a déjà été interpellé par la police.

M. SANQUER vient d'en avvertir le commissariat et enverra par mail, la réponse aux conseillers de quartier.

M. SANQUER annonce qu'il a reçu, il y a une dizaine de jours, de la part de la Secrétaire Générale de la Ville de Paris, une note qui indiquait qu'il n'y aurait désormais plus aucun fonctionnaire de la Ville de Paris présents aux conseils de quartier, à partir du 1<sup>er</sup> septembre, à cause de la période pré-électorale. Néanmoins, les conseils de quartiers continuent, ils permettent de faire remonter les difficultés rencontrées dans les quartiers. Il s'excuse du manque de détails qui pourront être apportés lors de ce conseil dû à l'absence des responsables des différents services de la Ville, mais assure que l'ensemble des doléances seront traitées.

Mme BERNANOSE estime qu'il s'agit d'une décision autoritaire.

### 3- Occupation du trottoir par des fleuristes rue de la Pompe et place Possoz

Mme KHOURY précise que ce n'est pas la première fois que cette doléance est évoquée lors d'un conseil. Ces commerçants sont régulièrement verbalisés (35€), tant rue de la Pompe que place Possoz, mais le montant des procès verbaux ne semble pas assez dissuasif. Elle souhaite que la Police intensifie les contrôles.

M. SANQUER ajoute que les forces de police, compte tenu des effectifs, se concentrent sur des questions de sécurité. C'est la Direction de la Protection et de la Prévention qui s'occupe des questions relatives à l'occupation excessive du domaine public.

Claude GOASGUEN demande régulièrement aux commerçants qu'un fauteuil roulant puisse passer sur les trottoirs. M.SANQUER précise qu'à l'heure actuelle, la rue de la Pompe est en sens unique ce qui la transforme en voie de stationnement.

Une personne du public qui habite en face du fleuriste, fait remarquer que depuis que la rue est en sens unique, il y a moins de problème qu'avant, les bus 52 ne se croisant plus. Il demande qu'une concertation soit organisée fin 2014.

M. SANQUER est d'accord avec ce riverain, et précise que Claude GOASGUEN a tenu à ce que les écoles soient sécurisées pendant la durée des travaux.

Mme BALDINI précise que la DPP est régulièrement sollicitée par la Mairie du 16<sup>ème</sup>. Il faudrait engager une procédure beaucoup plus longue avec des amendes conséquentes, c'est une volonté de la Mairie du 16<sup>ème</sup>.

#### 4- Couverture du périphérique Porte d'Auteuil et Porte de Passy.

M. SANQUER rappelle que le Plan Local d'Urbanisme a inscrit ce secteur dans une zone dite naturelle et forestière, cela signifie que si cette zone devait être couverte, il ne serait pas possible de réaliser des aménagements autres que paysagers. Il rappelle que Claude GOASGUEN a pris des engagements très fermes sur ces points pour qu'il n'y ait pas de constructions dans le Bois de Boulogne.

Mme AUBE demande s'il est possible de construire des terrains de sport.

M. SANQUER répond que cela déclencherait la demande de permis de construire dans une zone du Bois qui nécessite le passage de la Commission des sites. Il rappelle qu'il a été particulièrement difficile de trouver des compensations scolaires suite aux différentes constructions de la Ville de Paris dans le 16<sup>ème</sup>: la Mairie du 16<sup>ème</sup> a dû aménager les pelouses de l'hippodrome d'Auteuil. Le terrain de football étant en gazon naturel, c'est plutôt une contrainte car les élèves le transforment en champ de terre, principalement en raison des conditions météo pluvieuses ces derniers mois.

#### 5- Projet immobilier 2 rue du Docteur Blanche.

M. SANQUER indique qu'il s'agit d'une ancienne clinique. Le projet comporte 15 logements privés et des bureaux au rez-de-chaussée.

#### 6- Projet de rénovation dans le quartier Muette Nord (crèches, commerces, cultes...)

M. BERNANOSE demande quel est le plan de la Mairie au niveau du quartier, pour des places supplémentaires de crèches.

Mme KHOURY répond qu'il manque des crèches dans le 16<sup>ème</sup> et que Claude GOASGUEN a toujours demandé des places de crèches pour chaque nouvelle construction dans l'arrondissement.

M. SANQUER indique que Claude GOASGUEN, dès 2008, a pris la mesure du déficit : il y a 4000 demandes de places en crèches qui ne peuvent pas être satisfaites. Il a alors mis en place un comité d'urgence de la petite enfance, afin que l'ensemble des partenaires se rencontrent, pour trouver des solutions. Il rappelle que les conseils de quartier ont proposé

différents lieux que la Mairie du 16<sup>ème</sup> a essayé de transformer en demandes officielles auprès de la Mairie de Paris. Concernant ce quartier, une demande est en train d'aboutir, dans un immeuble de la place Possoz, les travaux commenceront a priori en 2014. Il s'agira d'une halte garderie car il n'y a pas de jardin existant.

La Mairie du 16<sup>ème</sup> a néanmoins réussi à obtenir l'ouverture de places en crèches dans des structures privées.

**M. MAURIN** évoque un point abordé en 2009 avec Claude GOASGUEN et M. Sylvain FORESTIER, Président de la Maison Bleue : cette structure avait du mal à investir car les prix de l'immobilier étaient très élevés dans le 16<sup>ème</sup>. Claude GOASGUEN lui avait répondu qu'il était peut être envisageable de trouver des structures dans des paroisses qui pourraient mettre des espaces à disposition.

Depuis, M. FORESTIER a créé 2 crèches, une rue des Belles Feuilles et une, rue des Pâtures (micro crèche).

**M. SANQUER** répond que la Mairie de Paris ne tient pas compte du foncier selon les arrondissements, puisque applique un régime forfaitaire. La Ville de Paris achète des droits de réservation de 3 ans, mais c'est à géométrie variable selon les arrondissements. La Mairie du 16<sup>ème</sup> a contacté les paroisses et un projet avance, celui d'une crèche dans la paroisse Ste Jeanne de Chantal. Il ajoute que rue Saint Didier, une crèche est prévue dans l'ancienne gendarmerie nationale et que certaines réserves ont été imposées dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme (place Possoz, rue de la Pompe.....).

**Mme BALDINI** indique que la halte garderie de plein air du Ranelagh a beaucoup de succès. La Mairie du 16<sup>ème</sup> a lancé le même projet dans le square Parodi, même si ce n'est pas le cœur du 16<sup>ème</sup>.

**M. SANQUER** rappelle que Claude GOASGUEN soutient les projets de logements sociaux qui s'accompagne de structures pour la petite enfance, pour les personnes âgées et pour les personnes handicapées.

**Mme VIVIER** demande pourquoi la structure du Docteur Blanche n'est pas utilisée.

**M. SANQUER** répond que c'est une petite structure, avec des interdictions des professionnels.

Il ajoute que rue Jean Richepin, l'immeuble de la Poste va devenir une structure hôtelière. Claude GOASGUEN avait proposé d'y installer l'antenne de police et le Centre d'Action Sociale.

## 7- Nouveaux rythmes scolaires

**Mme KHOURY** rappelle qu'une réunion s'est tenue à la Mairie du 16<sup>e</sup> sur cette question. Après avoir assisté à un conseil d'école rue des Bauches, elle a constaté qu'il existe une réelle fracture entre les parents d'élèves et les professeurs, mécontents que les classes

soient occupées lors des activités extra scolaires ; de plus, ils considèrent que la gestion des sorties de classe est complexe.

**Mme VIVIER** qui n'était pas contre ce projet, considère aujourd'hui que ce n'est pas une réussite, tant pour le corps enseignant qui n'est pas rassuré (animateurs en retard ou absents), que sur le plan des activités non appropriées. Il y a pourtant des activités intéressantes mais pas en nombre suffisant. Elle trouve aussi que les enfants sont plus fatigués.

**M. SANQUER** estime que c'est une réforme qui a été faite dans la précipitation. Il rappelle que la première préoccupation de Claude GOASGUEN a été la sécurité des sorties d'école de 15h, où les enfants sortaient et rentraient sans contrôle réel. La Mairie de Paris a été alertée sur la situation, qui petit à petit, a réagi avec la mise en place de filtres et de cahier de signature à l'entrée des établissements. On note que les enfants sont beaucoup plus fatigués par des journées alourdies et une matinée supplémentaire.

La Mairie du 16<sup>ème</sup> a organisé 2 réunions avec les parents d'élèves, une avec les directeurs et une avec les Responsables Educatifs Ville (REV). Il indique également qu'il existe une méconnaissance des ateliers dispensés, les informations sont rares. La Mairie du 16ème a obtenu que les REV diffusent aux parents la nature exacte des ateliers et que les ateliers dispensés figurent dans le cahier des charges des associations. M. SANQUER ajoute qu'il existe une frustration pour les enfants car ils ne peuvent pas tous assister aux ateliers les plus intéressants, même si les REV vont faire en sorte que les enfants tournent dans chaque atelier.

Il insiste sur les enfants de maternelles qui sont réveillés à 15h pour assister aux ateliers. Des mesures de bon sens ont été prises, pour permettre aux enfants de continuer à dormir, mais la plupart du temps, ils se réveillent avec un autre adulte, ce qui les perturbe beaucoup. Cette réforme ne concernait absolument pas les maternelles.

**Mme KHOURY** rappelle que ces nouveaux rythmes ont été réalisés pour permettre aux enfants de pouvoir faire des activités. Mais le problème majeur réside dans le fait que les directeurs d'établissements n'ont pas le choix sur ces activités (activités non diversifiées). Le Maire était favorable aux nouveaux rythmes scolaires mais à condition qu'ils soient bien préparés.

**Mme VIVIER** indique que les activités périscolaires sont principalement organisées en fonction des capacités des animateurs. Elle ajoute que ce sont les ASEM pour les maternelles qui les assurent sans aucun moyen financier.

**Mme KHOURY** répond que cette réforme a été réalisée dans la précipitation, il fallait associer les directeurs des établissements, les parents d'élèves et le corps éducatif dans le choix des activités périscolaires afin que ces dernières soient adéquates et profitent aux élèves.

**Mme VIVIER** précise que les directeurs se sont souvent dégagés du périscolaire, car c'est trop compliqué.

Mme KHOURY n'est pas d'accord car à l'école des Bauches, le directeur est investi dans son établissement.

Mme AUBE précise que le tarif payé aux animateurs est dérisoire. Un certain nombre d'enfants favorisés sortent de l'école pour assister à des activités hors de l'école, alors que les autres bénéficient d'un système qui ne marche pas.

M. SANQUER considère que le tissu associatif dans le 16<sup>ème</sup> est d'une grande qualité et diversifié. Malheureusement, beaucoup d'associations n'ont pas pu poser leur candidature à cause d'un formalisme administratif aigu. Ce qui est regrettable, c'est que ces associations étaient très bien intégrées et connues des parents d'élèves, des enfants et de directeurs.

Il dénonce le fait que certaines associations viennent parfois de très loin de Paris et ont bénéficié de subventions généreuses de la Ville de Paris. La Mairie du 16<sup>ème</sup> a demandé qu'il y ait un minimum de « qualité » au niveau des associations et fait remarquer qu'à peine la moitié des animateurs ont le BAFA sur l'ensemble de Paris.

Claude GOASGUEN a demandé que soient organisées des réunions avec les parents d'élèves les directeurs et les REV, école par école, pour répondre aux difficultés spécifiques de chaque établissement. La Ville de Paris a refusé.

M.SANQUER demande à ce que les parents d'élèves ou les conseillers de quartier n'hésitent pas à faire remonter les problèmes rencontrés à la Mairie du 16<sup>ème</sup>.

#### 8- Demande d'installation d'un mini tennis et de quelques panneaux de basket au jardin du Ranelagh

Mme KHOURY rappelle que les conseils de quartier Muette ont participé à l'installation de tables de ping pong, ainsi qu'à l'équipement de sport pour les séniors. Elle pense que pour le mini tennis, c'est envisageable, mais pour l'installation d'un terrain de basket, le jardin du Ranelagh est une zone assez boisée : le seul endroit possible serait près de l'OCDE, mais il faut tenir compte du bruit qui peut déranger certains riverains. Elle précise qu'il ne reste plus beaucoup de budget pour de tels projets.

Mme BALDINI précise que le Ranelagh est un espace boisé classé. Elle va demander que la question soit étudiée. Elle rappelle qu'elle a déjà installé un panier de basket en face de l'école Pascal et a constaté que beaucoup d'adolescents l'utilisent. Il faut juste que ce type d'installation soit un peu isolé.

#### 9- Utilisation des budgets de fonctionnement et d'investissement.

- *Fonctionnement :*

Mme KHOURY annonce qu'il reste 1 524.99€.

- *Investissement :*

Mme KHOURY indique qu'il reste 3 356.95€.

**Une personne du public** demande où en est le projet d'aire d'accueil des gens du voyage dans le 16<sup>ème</sup> et précise qu'une pétition a été lancée.

M. SANQUER répond que ce dossier qui existe depuis un moment, envisageait d'installer une aire des gens du voyage qui jouxte la zone de l'hippodrome de Longchamp. La loi oblige à ce qu'il y ait, sur chaque territoire, un espace d'accueil des gens du voyage de façon à leur permettre d'avoir un accès à un hôpital ; or sur cette zone, il n'y a pas d'hôpital. Claude GOASGUEN s'est alors très rapidement opposé au projet. De plus, c'est une zone inondable. La Commission Nationale des sites de l'époque avait retoqué le dossier pour ce motif. La Ville de Paris a alors décidé d'installer les gens du voyage sur le square Alexandre et René Parodi, où il n'y a également pas d'hôpital. Finalement, avec l'intervention des associations de riverains, la dangerosité du site et la faible capacité d'accueil, la Ville de Paris a revu son projet. Il y a moins de 18 mois, la Ville de Paris a repropose son projet sur le 1<sup>er</sup> espace.

Une nouvelle commission des sites s'est tenue pour approuver le 1<sup>er</sup> site et Claude GOASGUEN s'est à nouveau opposé au projet. Les permis sont déposés, les structures en dur vont être construits (sanitaires...), c'est-à-dire un bétonnage du Bois de Boulogne, ce qui est inacceptable.

Face à cette situation, et parce que la Mairie du 16<sup>ème</sup> ne peut pas s'opposer juridiquement à cette affaire, Claude GOASGUEN s'est rapproché des villes de Boulogne Billancourt et de Saint Cloud, qui détiennent la capacité juridique pour déposer un recours. M.SANQUER précise que des associations et des riverains sont venus apporter leur soutien.

**Une personne du public** indique que le bâtiment appartenant à RFF, au 22 rue Emile Augier, est entièrement tagué et demande pourquoi rien n'a été fait pour enlever les tags.

Mme BALDINI répond qu'elle n'a jamais été saisie directement sur cette question.

Mme BALDINI va s'en occuper très rapidement. Elle indique que sur l'espace « vert » entre les 2 côtés du bd Emile Augier, Claude GOASGUEN a obtenu, après plusieurs tentatives, de la part de RFF qu'il nettoie cette zone; RFF a accepté de faire intervenir la société « Espaces », société d'insertion qui est chargée d'entretenir la zone. Mme BALDINI précise que la Mairie du 16<sup>ème</sup> fait la chasse aux tags sur l'ensemble de l'arrondissement, car elle considère que si on laisse un ou deux, ils se répandent très rapidement. Cela est uniquement possible quand les tags sont sur l'espace public, car il existe un marché transversal à la Mairie de Paris chargé d'enlever les tags, situés à moins de 3 m de hauteur, car les agents n'ont pas le droit de monter sur des échafaudages.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.